

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2^eme.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justia, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et Ce, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :
 16 francs pour 5 mois ;
 32 francs pour 6 mois ;
 64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 18,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES du jour.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	ÉTAT DU CIEL.
7 heures du matin.	4 deg. au-dessus de 0.	78 deg. humidi.	27 pou. 9 lign. Beau.	Nord-Ouest.	Soleil.
SOLEIL.			PHASES DE LA LUNE.		
Lever.		Coucher.		Premier quartier.	
7 h. 38 m.		4 h. 16 m.			

LYON 18 décembre.

SOUSCRIPTION AU PROFIT DES OUVRIERS SANS TRAVAIL.
(Deuxième article.)

Quand nous avons annoncé une souscription au profit des ouvriers que la crise actuelle de notre industrie laisse sans travail et sans pain, et que nous avons appelé nos concitoyens, sans distinction d'opinion, à concourir à cette œuvre toute d'humanité, nous étions loin de songer à l'approbation ou à la désapprobation de M. Martin, bien persuadé qu'une bonne action peut se passer d'une ordonnance municipale. Il nous paraissait naturel de croire, au contraire, que l'autorité, plus occupée encore que nous à remplir un devoir imposé à tous par les circonstances, s'empresserait d'accueillir nos efforts; il nous semblait qu'en présence de la détresse générale les partis devaient faire taire leurs rancunes et ne plus disputer que de zèle et de générosité. Nous avions proposé cette trêve avec loyauté, pourqu'on a-t-elle été refusée? Sans doute, puisqu'il ne nous est pas permis de réunir nos amis et de nous entendre pour combiner nos ressources, notre offrande au malheur sera peu proportionnée aux sympathies qu'il nous inspire; mais nous n'en persévérons pas moins à accomplir ce que nous regardons dans notre conscience comme un devoir impérieux.

Des listes de souscriptions seront envoyées par nous dans tous les établissements publics; d'autres seront déposées entre les mains de quelques-uns de nos concitoyens pour recueillir les dons de tous ceux qu'émeut la misère et que l'arbitraire révolte. Quel que soit le résultat de nos efforts, nous sommes assurés de l'assentiment de tous les hommes qui ont conservé dans l'âme, au milieu de la corruption des temps, quelques sentimens généreux, et nous rejetons de toutes nos forces sur ceux qui ont apporté des obstacles à notre bonne volonté la responsabilité des larmes qu'ils prennent ainsi l'obligation de sécher. Protestant autant qu'il est en nous contre une législation, qui, après avoir isolé les hommes au milieu d'une société égoïste pour les livrer à l'exploitation, s'oppose à ce qu'on se réunisse pour porter secours à ses victimes.

Il faut que l'on sache en France pour apprécier la portée des lois de 1834, qu'il s'est trouvé des magistrats qui n'ont pas craint de les invoquer, même contre la bienfaisance.

On croit, sans doute, qu'il suffit de jeter à la presse quelques mille francs en pâture pour l'apaiser, car quelque désir que nous ayons de nous confier à la philanthropie exclusive du juste-milieu, il est facile de deviner que, s'il revendique le monopole de la charité, c'est pour conserver les autres encore; si, à ce prix, il lui était donné de consoler toutes les douleurs, de finir toutes les misères, nous subirions volontiers le patronage qu'on veut nous imposer; mais si cela est au-dessus de leurs forces, de quel droit MM. Martin et Rivet cherchent-ils à paralyser un généreux élan? Pour oser empêcher le bien, il faut être sûr de n'en pas laisser à faire... Avant donc que d'invoquer contre la réunion qui devait avoir lieu dans les bureaux du Censeur une loi dont les auteurs seraient certainement révoltés de l'application qu'on en veut faire, ces Messieurs auraient dû sérieusement interroger leur conscience. Nous aimons à croire qu'avec un peu de réflexion, ils n'auraient pas cédé, dans une question d'humanité, à des exigences d'ambition ou d'amour-propre. C. B.

Voici la 2^e liste de souscription ouverte dans nos bureaux :

MM. Briandas et Deiaroche, 40 f.; Auguste M., 19 f.; C. Vachez, 10 f.; Potton, d.-m., 12 f.; Castelli, 5 f.; Perret, 5 f.; Joseph, 5 f.; un bénéfice de jeu, 7 f.; Lagef, 20 f.; deux anonymes, 5 f.; Drivon, d.-m., 10 f.; Courtois, pharmacien, ami des ouvriers, 50 f.; Zindel, 10 f.; Simon, 15 f.; Ces D., 10 f.; S. frères, 5 f.; Durand, pharmacien, 50 f. en médicaments; Balme, 20 f.; Grange, restaurateur, 5 f. 50 c.; Louis Vallot, garçon de salle, 2 f.; Renaud, chef de cuisine, 1 f.; Chaffangeon, cuisinier, 1 f. 50 c.; Boiron, apprenti cuisinier, 75 c.; Besançon, garçon de salle, 2 f.; Mlle Rimbaud, 75 c.; Fanet, marchand d'huitres, 2 f.; Henri Bonneau, 2 f.; un anonyme, 1 f.; un anonyme, 1 f.; J. Maschary, 2 f.; Bricot, 1 f.; Beuf, 5 f.; Brillaud, 5 f.

Total,	321 f. 50 c.
Montant de la 1 ^{re} liste,	732 f. 30 c.
	1,053 f. 80 c.

— M. Bordes, contrôleur au théâtre du Gymnase, nous a adressé le lendemain de l'interdiction de nos bureaux, une lettre dans laquelle il s'engage à souscrire pour deux francs par mois en faveur des ouvriers sans travail. Il offre aussi tous les vêtemens dont il pourra disposer.

— M. le docteur Alexandre aîné s'engage à traiter gratuitement tous les ouvriers privés de travail qui auraient besoin des secours de la médecine.

Une dépêche télégraphique de Toulon, 13, annonce que M. Poulle a été réélu député à Draguignan.

COLONIE D'AFRIQUE.

EXPÉDITION DE CONSTANTINE.

Nous avons signalé les reproches qu'avait à se faire le gouvernement, en voyant avorter l'expédition la plus importante que l'armée d'Afrique ait entreprise; mais nous avons oublié de dire que si le départ des troupes eût été exécuté en septembre, on aurait pu effectuer le débarquement au golfe de Stora, dont la côte est abordable à certaines époques de l'année. Là se trouve une voie romaine qui aurait permis de prendre, sinon des pièces de siège, du moins de l'artillerie de campagne.

Comme nous sommes disposés à dire la vérité à tout le monde, même à ceux qui ont nos sympathies, nous allons signaler d'autres faits; les uns relatifs au maréchal Clauzel, les autres concernant la marine.

Le maréchal nous paraît avoir commis trois fautes: la première en acceptant non la responsabilité, mais le commandement d'une expédition qui, vu la faiblesse de l'artillerie, ne pouvait en aucun cas être autre chose qu'une forte reconnaissance militaire, même en supposant que le beau temps eût favorisé la marche de la colonne et les opérations du siège. Si le maréchal eût pris les pièces de campagne qui se trouvaient à Bone, il aurait pu peut-être en trois ou quatre jours de siège s'emparer de la ville, car les boulets de 24 renversent les murailles, tandis que ceux de 8 suffisent à peine pour enfoncer les portes. En troisième lieu, si dans la prévision du mauvais temps on eût déposé des vivres à Ghelma, et renvoyé les transports à Bone pour prendre un double approvisionnement, les troupes auraient séjourné sur ce point jusqu'au 24, époque à laquelle le temps s'est mis au beau.

La marine a toujours concouru activement à nos succès en Afrique, mais le défaut d'ensemble et d'unité dans les opérations du transport des troupes a été plusieurs fois signalé. En effet, il ne suffit pas qu'il y ait à Alger un contre-amiral commandant la marine, lequel se trouve sans action sur les bâtimens qui sont à Oran ou à Bone. Il en résulte que chaque capitaine a une volonté; l'un ne veut que tel nombre d'hommes, l'autre part ou reste suivant son bon plaisir. Il faudrait donc nécessairement que toutes les fois qu'il y a sur les côtes d'Afrique deux ou plusieurs bâtimens en dehors du port d'Alger, l'exécution des ordres du gouvernement fut confiée à l'un des commandans qui aurait les autres sous ses ordres immédiats. Dans la circonstance actuelle, comme il y a trois vaisseaux et plusieurs corvettes, on aurait dû donner le commandement de la division à un contre-amiral.

Ainsi que nous l'avons promis, nous allons examiner quelle devrait être la conduite du gouvernement après le désastre qui est venu nous affliger et humilier l'orgueil national.

La nouvelle de notre désastre a produit à Alger, parmi les colons, une consternation difficile à décrire. Le découragement était à son comble. Nul doute que chez les Arabes cet événement n'ait produit un effet tout contraire. Il en sera de même à Oran et dans les tribus de cette province. Cette situation est déplorable. Il nous semble donc que le gouvernement devrait d'avance annoncer qu'une nouvelle expédition suivra de près celle qui vient d'échouer. Cette assurance relèverait le moral des colons, et pourrait faire trêve à la joie qu'éprouvent les indigènes.

Il ne faut pas que les enseignemens du passé soient perdus pour l'avenir. Pour qu'une nouvelle expédition contre Constantine ait un succès complet, il faut qu'elle soit faite par 12,000 Français, pris parmi les troupes acclimatées en Afrique, et qui sont familiarisées avec le genre de guerre que l'on fait aux Arabes; il faut de grands dépôts d'approvisionnement de toute espèce à Bone et à Ghelma, des pièces d'artillerie de 24, et un grand nombre de bêtes de somme. Ce n'est pas trop de trois mois et d'une division navale de six à huit bâtimens pour les préparatifs nécessaires. On ferait bien dès-lors d'envoyer de suite deux régimens à Alger, un à Bone pour remplacer le 59^e et un à Oran, ce qui porterait l'armée d'occupation à 30,000 hommes, effectif demandé par le maréchal Clauzel; ces troupes s'acclimateraient, et on profiterait de leur présence pour faire quelques expéditions sérieuses contre les Hadjoutes et le bey de Méliana, et contre Abd-el-Kader.

S'il est vrai, au reste, que le maréchal se dispose à partir pour Paris, il pourra cette fois faire approuver ses plans, ou forcer le ministère à déclarer qu'il ne veut plus de la colonie. Il ne reste plus que cette alternative; un juste milieu est impossible entre ces deux déterminations.

Il nous est parvenu par le *Sphinx*, le *Fulton* et le *Vautour* de nouveaux renseignemens de Bone, qui complètent la relation assez étendue et exacte que nous avons publiée. Nos lecteurs remarqueront sans doute que nous nous tenons en garde contre les exagérations qui pourraient accroître la douleur publique et augmenter les alarmes déjà assez vives que la nouvelle de l'échec de Constantine a répandues dans plusieurs familles.

DÉTAILS SUR LA CAMPAGNE DE CONSTANTINE.

BONE, le 4 décembre. — *Correspondance particulière du Toulonnais.* — Il paraît certain que l'on ne serait pas arrivé jusqu'à Constantine si l'on n'avait pas cru entrer dans cette ville l'arme au bras à peu près comme à Mascara, et poursuivre ensuite Achmet jusqu'au désert; après toutes les fatigues et les souffrances inouïes supportées avec courage et résignation par les soldats, on eut encore la douleur de se trouver en face d'une place bien fortifiée par la nature et l'art, et bien gardée par de nombreux soldats et par une artillerie respectable, séparée des assiégeans par un fossé large de 30 pieds, ayant 40 pieds de profondeur, lequel forme le lit d'une rivière qui débordait.

L'armée a eu toutes les chances qui peuvent se réunir contre une expédition; dans la plaine, dans les vallons, fertiles et agréables pendant la belle saison, on ne rencontrait que des rivières débordées et une immense quantité de boue; sur les crêtes des montagnes, le froid était excessif. Un témoin oculaire, qui a fait les principales campagnes de l'Empire, assure que les 18 jours que notre jeune armée a passés au bivouac, que les difficultés qu'on a rencontrées lui ont rappelé les terrains marécageux de la Pologne et les froids de Moscou.

Arrivés devant Constantine, on ne pouvait repartir sans avoir fait une démonstration contre la place; on donnait ordre d'attaquer lorsque deux coups de canon et le sifflement de deux boulets donnèrent à la ville l'honneur d'avoir commencé le feu. En

butte au feu des assiégeans trop bien dirigé pour ne pas l'être par des officiers d'artillerie européens, ayant à tenir en échec des masses de cavalerie qui s'étaient présentées sur la gauche, l'armée a fait des prodiges de valeur; elle a été là ce qu'elle sera partout, sachant supporter toutes les souffrances et attendre la mort lorsqu'elle ne peut la donner. Enfin, malgré la faiblesse de notre artillerie, la brèche fut praticable un instant, et l'ordre d'attaquer simultanément sur plusieurs points fut donné; mais par une de ces fatalités qui rendent vaines la bravoure la plus éprouvée et les entreprises les mieux combinées, toutes les colonnes n'ont pu se rendre en même temps aux divers points indiqués; un premier assaut n'ayant point réussi, un siège en règle était indispensable pour emporter la place, mais le temps et l'insuffisance des moyens ne permit pas de pousser activement les travaux. On n'avait plus d'ailleurs qu'un jour de vivres.

Les troupes qui montèrent à l'assaut supportèrent un feu terrible qui partait de toutes les fenêtres; c'est là que le brave chef d'escadron Richepanse fut tué; c'est là que l'on a entendu les voix françaises commander et diriger le feu de la ville.

On a remarqué qu'un Turc placé sur la muraille en face de la rivière de l'Est, a fait constamment feu pendant trois jours; le 23, un boulet emporta le parapet derrière lequel il était placé et le coupa en deux.

Pendant six jours de retraite, nos braves soldats se sont montrés constamment à la hauteur des dangers qu'ils avaient à courir. Tous les corps de l'armée expéditionnaire ont supporté des fatigues inouïes avec un dévouement digne d'une meilleure fortune; tous ont donné des preuves d'un courage et d'une résignation admirables.

Un chef de bataillon du 2^e léger et ses braves soldats se sont couverts de gloire par un trait de sang-froid et de bravoure vraiment héroïque. Le nom du commandant Changarnier doit être inscrit dans nos fastes militaires à côté des plus beaux noms. Les soldats étaient dans la boue jusqu'à mi-corps; ils formaient l'arrière-garde; entourés de l'armée entière du bey, fantassins et cavaliers, ils se sont battus en héros; ils ont, sans s'ébranler, laissé approcher l'ennemi jusqu'au bout de leurs baïonnettes et aux cris de *vive le roi!* ils l'ont repoussé en lui faisant éprouver une perte immense. L'action du brave Changarnier et de ses valeureux compagnons a intimidé les troupes du bey et a eu les plus heureux résultats pour les suites de la retraite.

Les Arabes ont dû faire un butin immense, car sans compter les vivres, ils ont trouvé sur le champ de bataille et sur la route près de 2,000 fusils, des caissons de cartouches et tous les effets particuliers du prince, du maréchal Clauzel et des officiers-généraux et supérieurs.

Voici l'ordre du jour que le maréchal a publié sur cette campagne :

Ghelma, 20 novembre 1836.

ORDRE GÉNÉRAL. — C'est avec une émotion profonde et une vive satisfaction que le maréchal gouverneur-général félicite les troupes sous ses ordres du courage et de la résignation qu'elles ont montrés dans leur mouvement sur Constantine, en supportant avec une admirable constance les souffrances les plus cruelles de la guerre.

Honneur soit rendu à leur caractère. Un seul (1) a montré de la faiblesse, mais on a eu le bon esprit de faire justice des propos imprudens et coupables qui n'auraient jamais dû sortir de sa bouche.

Soldats, dans quelque position que nous nous trouvions ensemble, je vous en sortirai avec honneur, recevez-en l'assurance de votre général en chef. Souvenez-vous toujours que vous avez la gloire de votre pays, votre belle réputation, et un fils de France à défendre. Cette noble tâche a été dignement remplie. Votre conduite pendant cette mémorable expédition vous assure la reconnaissance de la France, la satisfaction du roi et l'admiration du monde entier.

Le maréchal-gouverneur,

Signé: CLAUZEL.

Lorsque nous avons appris que l'armée revenait à Bone, et qu'elle manquait de vivres, on a mis en requisition tous les chevaux, mulets, ânes qui se trouvaient en ville ou dans les environs, on les a chargés de vivres, et 20 hommes de la garde nationale se sont volontairement offerts pour les conduire jusqu'à Dréan, à 12 lieues d'ici. Cet acte de dévouement dans des circonstances si pénibles et lorsque l'ennemi pouvait roder dans les environs, a été remarqué avec satisfaction.

EXPÉDITION DE TLEMCEN.

ORAN, le 8 décembre. — *Correspondance particulière du Toulonnais.* — Ainsi que je vous l'ai déjà annoncé, une colonne forte de 4,500 à 5,000 hommes sous le commandement du général Létang, est partie le 23 novembre, conduisant un convoi de 600 chameaux et 300 mulets chargés de vivres et de munitions de guerre pour la garnison de Tlemcen. Cette colonne se composait de trois bataillons du 47^e, deux bataillons du 24^e, un petit bataillon du 25^e, un détachement de bataillon d'infanterie d'Afrique, 560 hommes du 2^e chasseurs d'Afrique, dont 200 sans chevaux, les spahis, les Arabes de Mustapha au nombre de 300 à cheval, deux compagnies du génie, 4 pièces de campagne, et une batterie de montagne. Ces troupes étaient divisées en deux colonnes ayant le grand convoi au milieu; leur mission était assez difficile, mais elle a été couronnée d'un plein succès.

L'armée a couché à Miserghin, le 23, elle était le 24 à 6 lieues plus loin, le 25 à Rio-Salato, le 26 au ruisseau de Makos, le 27 sur les rives de l'Isser, où l'on a aperçu pour la première fois quelques Arabes qui ont tiré des coups de fusil hors de portée. Le 28 l'armée et le convoi entraient à Tlemcen. La garnison de cette ville, commandée par le brave capitaine Cavaignac, avait besoin d'être ravitaillée; elle était réduite depuis environ un mois à manger du pain fait avec de l'orge et du son. Elle est maintenant approvisionnée pour 5 ou 6 mois.

La garnison avait fait de temps à autre quelques sorties qui lui avaient procuré de la viande fraîche, mais point de pain. Au

(1) Ici l'*Eclairneur*, journal ministériel, ajoute :

« Le lieutenant-général de Rigny, frère de l'amiral, commandant la première brigade de l'armée expéditionnaire. Cet officier rentre en France pour y expliquer sa conduite. Un conseil d'enquête doit, dit-on, juger sa culpabilité. »

reste, la misère la plus grande règne à Tlemcen; les habitants ne peuvent sortir; plusieurs d'entr'eux ont demandé à aller s'établir à Oran et sont partis avec nos troupes. Les soldats s'industrient pour être le moins mal possible; ils sont parvenus à faire du vin qui a été trouvé délicieux pas les troupes de la division d'Oran.

M. Bugeon, lieutenant du génie, a été tué presque sous les murs de la ville en allant avec le commandant de cette arme faire une reconnaissance. Il a été surpris par des Kabailles qui s'étaient cachés dans des broussailles. Le chef du bataillon du génie qu'il accompagnait a failli aussi avoir la tête coupée.

Le 30, l'armée partie le matin de Tlemcen a établi le soir ses bivouacs sur les bords de l'Isser. Le lendemain, après avoir traversé la rivière on aperçut l'ennemi; à sept heures du matin, l'arrière-garde fut attaquée; elle était composée de saphis et de trois bataillons du 47^e de ligne. La fusillade dura jusqu'à la nuit; vers les neuf heures du soir, les avant-postes échangeaient encore quelques balles avec les Arabes, et on entendit des coups de fusil pendant toute la nuit.

Le 2, l'armée avait à peine commencé son mouvement de marche, qu'elle fut attaquée; l'ennemi avait reçu des renforts et se battit avec acharnement pour nous disputer le passage d'un défilé très-étroit, situé à 12 lieues d'Oran. Les spahis et le 47^e n'eurent pas une heure de repos pendant cette journée; ils avaient à se défendre contre 4 à 5,000 cavaliers, commandés par Abd-el-Kader; l'artillerie toujours bien servie tira plus de 200 coups de canon, et fit éprouver de grandes pertes à l'ennemi. Le général Létang, fatigué de la ténacité des Arabes, ordonna qu'on ouvrit les rangs et fit une charge brillante avec les spahis, et une compagnie de voltigeurs du 47^e, qui se précipita sur l'ennemi au pas de charge; le reste du bataillon la suivait plus lentement. Les Arabes de Mustapha descendirent de la montagne où l'armée avait pris position. Ces troupes suffirent, avec le concours de l'artillerie qui avait pris position à droite et à gauche du défilé, pour repousser vigoureusement l'ennemi. Pendant ce temps, les troupes du 23^e et du 24^e protégeaient le passage du convoi. Abd-el-Kader a eu dans cette affaire, un millier d'hommes hors de combat; l'artillerie surtout abîma les masses d'Arabes. Nous avons perdu deux hommes dont un sergent, et nous avons eu une trentaine d'hommes blessés dont sept ou huit seulement sont allés à l'ambulance. Un millier de Kabailles (infanterie) ont rejoint Abd-el-Kader le soir, et n'ont pu être témoins de sa défaite.

Le général Létang a montré dans cette affaire qu'il n'était pas seulement un brave comme ses camarades de Waterloo; il a prouvé que ses talens militaires étaient au niveau de sa bravoure, et s'est fait admirer par toute l'armée.

Le soir, les bivouacs furent établis non loin du lieu du combat; mais malgré toutes les précautions, des Kabailles parvinrent à s'introduire dans le camp, et volèrent six chevaux du train des équipages et deux appartenant à un commandant du 47^e. Quatre de ces voleurs furent pris par les soldats qui en brûlèrent trois et fusillèrent le quatrième.

Le 3, la colonne se remit en marche, apercevant l'ennemi au loin. Elle est rentrée à Oran le 4, dans l'après-midi.

On peut dire que, depuis que nous occupons l'Algérie, jamais général n'avait fait une plus belle expédition et mieux commandé une armée.

Ordre du jour du 4 décembre.

La division vient de remplir avec succès la tâche difficile du ravitaillement de Tlemcen.

L'ennemi, en s'approchant de nos camps, n'y a trouvé que la mort.

Parmi les combats qui ont eu lieu, celui du 2 fait le plus d'honneur aux troupes de la division. La première brigade a été constamment engagée et a fait éprouver une grande perte à l'ennemi.

L'ordre et la résolution avec lesquels, en combattant contre de grandes forces, notre faible colonne a passé le défilé de la Chair, où des armées ont été anéanties et où Abd-el-Kader se flattait de nous détruire, laissera aux Arabes une impression dont nous profiterons à la prochaine expédition ordonnée par M. le maréchal. LÉTANG.

— Le *Moniteur* publie le rapport officiel du maréchal Clauzel sur l'expédition de Constantine. Voici la substance de ce rapport:

Le maréchal dut laisser à Bone 2,000 hommes d'infanterie, fatigués par une traversée pénible; il partit, le 12 novembre, de cette ville, le temps s'étant remis au beau, et se dirigea sur Constantine avec 7,000 hommes de toutes armes.

Les pluies recommencèrent. L'armée passa un ruisseau devenu un torrent, et après avoir franchi le col de Monara, arriva à Ghelma, où l'on campa sur la rive gauche de la Seybouse. Le maréchal laissa dans cette position, où l'on remarqua de nombreuses ruines de constructions romaines et notamment une citadelle, 200 hommes déjà fatigués. Le 16, au point du jour, on se remit en route, et, aidé par le génie, on traversa la Seybouse aux rives escarpées. Le 17, à 4 heures après-midi, l'armée atteignit une fameuse montée au haut de laquelle on passa le col de Raz-el-Akba, nommé par les Arabes le *Coupe-Gorge*, et qui fut franchi le 18.

Le 19, on campa à Kaz-Oued-Zenati. C'est alors que l'armée commença à souffrir, et que le temps redevint mauvais. Pendant la nuit, la pluie, la neige et la grêle tombèrent avec tant d'abondance et de continuité qu'on fut exposé à toutes les rigueurs d'un hiver de St-Petersbourg, en même temps que les terres, entièrement défoncées, représentaient aux vieux officiers les boues de Varsovie.

Le 20, le froid devint excessif; beaucoup d'hommes eurent les pieds gelés, beaucoup d'autres périrent pendant la nuit; car depuis le Raz-el-Akba on ne trouva plus de bois. Plusieurs chevaux furent noyés dans le Bon-Mezroug que l'armée parvint à traverser. Quelques heures après, le 21, on prenait position devant Constantine, dont les fortifications présentent l'aspect le plus redoutable. Les Arabes commencèrent les hostilités par deux coups de canon de 24, pointés contre nos pièces, et par le drapeau rouge arboré sur la principale batterie de la place.

La ville était défendue par une garnison de 12 à 1,500 Turcs et Kabailles déterminés; Achmet avait laissé la défense de ses murs à son lieutenant Ben-Haïssa.

La brigade de notre avant-garde attaqua et enleva les hauteurs environnantes, tandis que le feu de l'artillerie fut dirigé toute la journée du 22 contre la porte d'el Cantara. Alors nous n'avions plus 3,000 hommes sous les armes.

C'est alors qu'on apprit qu'une partie du 66^e, chargée de garder les vivres sur la route de Constantine, les avait pillés.

Le temps continuait d'être affreux; la neige tombait à gros flocons, le froid était excessif.

Le 23, tandis que l'artillerie continuait de battre la ville, après que le génie eut frayé un passage à l'avant-garde, cette brigade fut vivement attaquée. Elle culbuta l'ennemi sur tous les points, et la cavalerie tua et s'abrita une grande partie de l'infanterie du bey. Le quartier-général fut également attaqué; le général Trézel fit repousser les Arabes par le 59^e de ligne. Deux attaques simultanées furent ordonnées pour la nuit; l'une au colonel du génie Lemercier, l'autre aux troupes d'avant-garde. Quand la

nuit fut revenue, le général Trézel plaça ses troupes du 59^e et du 63^e, qui devaient secourir les troupes du génie. La garnison commença aussi le feu le plus nourri. Un ordre donné mal à propos mit le désordre dans le travail commencé par les sapeurs. Nous eûmes beaucoup de monde mis hors de combat; les hommes qui portaient les échelles furent tués ou blessés; le capitaine du génie Ruy eut la jambe et le poignet fracassés; enfin, le général Trézel, qui se tenait au plus fort du feu pour disposer et encourager les troupes, fut renversé par un coup de feu au travers du cou. Le colonel Lemercier déclara qu'il fallait renoncer à l'attaque et faire retirer les troupes, ce que le maréchal ordonna.

L'autre attaque fut également infructueuse; de braves officiers y trouvèrent une mort glorieuse, entr'autres le capitaine du génie Grand, et le commandant Richepanse. Le lieutenant-colonel Duvivier se fit remarquer par son habileté et son courage, ainsi que le lieutenant d'artillerie Bertrand, qui fut blessé.

Dès-lors il fallait songer à la retraite, que l'on commença au milieu des attaques continuelles des cavaliers arabes. Le rapport cite parmi ceux qui se sont distingués, le commandant Changarnier; le 63^e régiment, un bataillon du 2^e léger, le capitaine Mollière, le colonel Duvivier et la compagnie franche de Bougie. Le 26, à Sidi-Temtam, trois escadrons des chasseurs d'Afrique exécutèrent contre les Kabailles une charge brillante. Le rapport cite comme s'étant distingués, les capitaines la Tour-Dupin et Maurice, les lieutenants Drée et Baichis. Après quelques brillantes escarmouches, on arriva à Ghelma, où le maréchal laissa les malades, et l'armée fut de retour le 30 à Bone. Le reste du rapport signale les noms des régiments et des hommes qui se sont fait remarquer par leur courage, par leur habileté ou par leur bonne volonté. Cette énumération est trop longue pour que nous puissions la reproduire.

— Le gouvernement publie le fragment suivant d'une dépêche télégraphique de Toulon:

Alger, 10 décembre.

L'occupation de Ghelma a produit l'effet que j'en attendais. Achmet n'ose pas se fixer à Constantine; il conseille à la population d'abandonner la ville et de se retirer à Kamarkadde, à trois journées sud de Constantine. Il a fait décapiter le cheik El-Klad et huit personnages des plus influents de la ville....

(Interrompue par la nuit.)

Voici la 3^e partie de la dépêche télégraphique sur l'expédition de Constantine:

..... Et la porte fut abattue, mais mal. Je voulus y loger des sapeurs et ensuite des compagnies de grenadiers, pour entrer ainsi dans la ville. La tentative ne réussit pas: le seul parti alors était de se retirer, puisque nous n'avions rien pour vivre. Sur nos subsistances prises pour 15 jours, la moitié, presque enterrée dans les boues de Mantsoure, venait d'être abandonnée et pillée par les soldats chargés de la défendre.

Le 24, vers 8 heures du matin, nous quittâmes notre position de Mantsoure, à 120 toises de la place, et celle de Cadial-Ati, à la porte du sud, où était l'avant-garde. Nous avons été suivis d'abord par quelques centaines d'hommes sortis de la place: des cavaliers venaient de toutes les directions, et leur nombre s'élevait à peu près à 2,000: il diminua les jours suivants, et on n'en vit plus après le 4^e, à Rach-el-Ayba, où, suivant quelques-uns, nous devions tous trouver la mort. Notre retraite s'est opérée en bon ordre. Le soldat.... (Interrompue par le mauvais temps.)

Enfin, les journaux de Paris nous apportent la fin de cette dépêche si difficile à arracher:

Le soldat, quoique malade, a été parfait. Nous amenons tous nos canons, et je laisse une bonne garnison, indigène pour la plupart, à Ghelma, qui est un poste plus fort que Constantine. Nos Arabes voient avec plaisir cette disposition. Nous élevons ainsi une puissance contre une puissance, et d'après la disposition des esprits, je dois croire que celle d'Achmet-Bey tombera devant celle de notre bey. Peut-être par ce moyen n'aurons nous plus besoin d'expédition pour nous rendre maîtres de la ville de Constantine, qui est plus belle, plus grande, plus importante que Bone, Alger et Oran.

M. le duc de Nemours a pris part à tout ce qui s'est fait dans l'armée de fatigant et de périlleux. S. A. continue à jouir d'une bonne santé.

On lit dans le *National*:

« Le ministère essaie vainement de se soustraire à la terrible responsabilité qui pèse sur lui, en rejetant tous les torts sur le maréchal Clauzel. Nous n'avons certes aucun intérêt à nous porter les défenseurs officiels du maréchal dans cette triste circonstance; il se défendra lui-même à sa guise si les hommes d'état qui osent encore parler de l'abandon de la colonie le traduisent devant un conseil de guerre comme général incapable et téméraire. Personne n'a prétendu l'affranchir de la responsabilité qu'il a encourue comme gouverneur de la colonie et comme général de l'armée; mais fut-il encore plus coupable que malheureux, sa perte ne justifiera pas le ministère.

« Si tous les sentiments de patriotisme et d'honneur ne sont pas éteints dans le pays, justice sera faite de ceux, quels qu'ils soient, qui, pour l'intérêt de leur misérable politique, ont si indignement sacrifié la vie de nos soldats et la gloire de nos armes. »

— Les journaux ont reçu la lettre suivante:

« Paris, le 15 décembre 1836.

« M. le rédacteur, le ministre de l'intérieur me charge de vous inviter, aux termes de l'article 18 de la loi du 9 septembre 1835, à insérer dans votre plus prochain numéro la note ci-jointe, en rectification d'une assertion contenue dans votre feuille de ce jour.

« Recevez, etc.

« Le sous-secrétaire d'état de l'intérieur,

« CH. RÉMUSAT.

« Le gouvernement a fait publier la dépêche de M. le maréchal Clauzel, venue de Bone à Toulon, textuellement, sans aucune addition, sans aucun retranchement, et avec autant de promptitude que d'exactitude, à mesure qu'elle lui est parvenue par le télégraphe. »

Voilà le gouvernement réduit à prendre ses arguments dans les lois de septembre pour prouver à la France qu'il a agi avec loyauté et bonne foi dans cette circonstance.

M. Léguiller a senti toute la portée de l'échec qu'il a éprouvé aux dernières élections départementales. Il vient, dit-on, de donner sa démission de maire de la Guillotière.

La place du pont de la Guillotière est en ce moment impraticable; les dernières pluies ont creusé là de véritables

bles fondrières. Des tas de boues y sont amoncelés, et l'autorité chargée du soin de la voirie ne semble pas seulement s'en douter. Cet endroit est très-dangereux, et nous pensons qu'on prendra des mesures pour faire disparaître les incon vénients résultant d'un tel état de choses et prévenir les accidents qui pourraient arriver.

Nous avons signalé dans le temps comme très-préjudiciable à la sécurité publique la suppression du poste militaire de la Mort-qui-Trompe. Nous apprenons que nos réclamations, à ce sujet, ont été prises en considération. Le poste va être rétabli: cette mesure était indispensable. On devrait bien aussi former un poste ou deux sur la rive droite de la Saône, lieu ordinairement désert et qui présente aux malfaiteurs un théâtre facile pour leurs tentatives.

Le Rhône et la Saône continuent à grossir. On craint une nouvelle inondation de la part de l'un, et l'autre couvre presque entièrement le quai St-Antoine.

Dans les audiences de mercredi et jeudi derniers, la cour d'assises du Rhône s'est occupée d'une accusation de faux en écritures publiques et authentiques, portée contre Laurent père et fils, déjà condamnés pour le même fait dans une précédente audience, et Claude-Marie Dumas, dit Dumassot. Laurent père et Laurent fils ont été encore condamnés à cinq ans de travaux forcés, et Dumas a été renvoyé de l'accusation.

Vendredi, a succédé sur le banc des accusés le nommé Désavinières, dont nous avons dernièrement annoncé l'arrestation. Les crimes dont il était prévenu étaient des vols commis de complicité dans une maison habitée. Les débats de cette affaire ayant semblé prouver la complicité d'un négociant qui a été arrêté séance tenante, l'affaire a été renvoyée à la prochaine session, où ils comparaitront tous les deux.

Nous lisons dans le *Journal du Commerce*:

« On assure que le théâtre des Célestins vient d'être acheté par la ville et que la différence d'environ 30,000 fr. qui se trouvait entre le prix demandé et le prix offert, sera couverte par une souscription volontaire des propriétaires et industriels de la place des Célestins. On ajoute qu'on jouera trois fois par semaine aux Célestins et quatre fois au Gymnase, en attendant que les Célestins soient seuls occupés. »

On nous assure que M. Sylvain est réengagé pour l'année prochaine. Nous applaudissons à cette mesure de l'administration théâtrale qui, dans l'obligation où elle est d'avoir deux premiers chanteurs, ne pouvait faire un meilleur choix. M. Provence a, dit-on, aussi l'intention d'engager deux premières chanteuses. Les exigences nouvelles du genre lyrique l'ont déterminé sans doute à ces résolutions. Elles produiront les fruits les plus heureux, surtout si l'engagement des quatre premiers sujets est formulé de façon à annuler des rivalités d'un amour-propre qui a souvent des motifs qu'on ne peut blâmer, mais dont la marche du répertoire souffre souvent. Nous ne faisons ici aucune application directe; mais M. Provence et le public nous ont déjà compris.

Paris, 16 décembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Dans le discours de la couronne, le ministère se propose de faire des phrases sur l'éclatante revanche que nos armes vont tirer de l'échec de Constantine; on espère ainsi jeter de la poudre aux yeux, et faire oublier qu'on est cause de ce qui est arrivé. Mais l'impression que cette catastrophe a produite sur le pays rendra ce charlatanisme inutile.

— Un journal, le principal organe du ministère actuel, disait après la nouvelle désastreuse de l'échec de Constantine, que loin de songer à faire des récriminations, tout bon Français devait seulement s'affliger et se livrer à toute sa douleur. Ce même journal publie aujourd'hui une lettre datée de Bone, dans laquelle ce désastre est raconté d'un ton enjoué par un jeune officier d'état-major; les épigrammes n'y sont pas épargnées au maréchal Clauzel, dont la vieille réputation militaire et la présence d'esprit dans ce grand malheur national, méritaient assurément plus d'égarde. Le maréchal était entouré de gens de mauvaise volonté, et rencontrait partout en travers de sa volonté l'esprit qui anime le ministère contre lui. N'en déplaise aux pédans du cabinet, à certains phraseurs de la jeune presse, et même aux jeunes officiers d'état-major, le maréchal Clauzel, qui avait et qui méritait toute l'estime de l'empereur, est encore le général qui saura venger le mieux l'affront que nous avons reçu.

La presse ministérielle a l'ordre d'attaquer M. Clauzel; elle s'acquitte avec zèle de cette triste mission.

Cela prouve qu'elle veut gagner son argent; mais cela prouve aussi que le ministère a peur, et nous croyons qu'il a raison d'avoir peur.

Tribunaux.

Un jugement du tribunal de simple police de Lyon avait été rendu en faveur des demoiselles Clermont, contre la ville de la Croix-Rousse. Il s'agissait d'un mur que les demoiselles Clermont avaient fait bâtir dans la rue des Petites-Gloriettes.

La cour de cassation a annulé ce jugement et l'a renvoyé devant le tribunal de St-Genis-Laval. Cette cause qui avait fait grand bruit, a attiré l'attention des habitants de St-Genis. La salle d'audience était, le 15 décembre, remplie d'une foule de curieux. M. Motte, conseiller municipal, remplissant les fonctions de procureur du roi a plaidé pour la Croix-Rousse. M. Vachon a parlé pour les demoiselles Clermont, à qui le tribunal a donné gain de cause.

EXTÉRIEUR.

Il existe dans notre ville un grand nombre de jeunes gens qui, faute d'une écriture régulière, se trouvent récusés pour les emplois qu'ils sollicitent dans les comptoirs ou les bureaux des diverses administrations.

Nous ne saurions, sans déroger aux principes qui nous animent, nous dispenser de les inviter à se présenter chez M. Collombet, professeur (1) et inventeur breveté du roi pour plusieurs méthodes d'enseignement : en 30 ou 40 leçons, ils auront échangé leur écriture contre une belle expédite anglaise, ronde, etc.

Nous transcrivons un des nombreux certificats délivrés à M. Collombet.

PRÉFECTURE DU RHONE.

Nous, secrétaire-général de la préfecture du Rhône, chevalier de la Légion-d'Honneur, certifions que M. Collombet, professeur, obtient, par sa méthode dans l'enseignement de l'écriture les succès les plus rapides et les plus remarquables. D'après ce qui s'est passé sous nos yeux, il parvient, en 30 leçons, à donner à ses élèves une écriture belle et régulière qui se conserve lorsqu'elle est acquise. — A Lyon, hôtel de la Préfecture, le 31 août 1836.

Signé ALEXANDRE.

Nouvelles Diverses.

INONDATION DES BORDS DE LA SEINE.

Mercredi soir. — L'avis transmis hier par le maire de Montceau sur la crue extraordinaire de l'Yonne avait excité des craintes qui se sont malheureusement réalisées. Cette nuit, la Seine s'est accrue de nouveau de près d'un pied et demi. Voici les tristes résultats de l'inondation tels que nous avons pu les observer aujourd'hui en suivant le cours de la Seine à travers Paris.

L'eau qui couvrait déjà hier soir les quais de la Râpée, s'est étendue jusque dans le milieu du faubourg St-Antoine, où plusieurs rues sont inondées à une telle hauteur, que l'eau baigne l'intérieur des maisons, et que l'on ne peut communiquer d'un pont à un autre qu'au moyen de bateaux.

Les habitans du rez-de-chaussée, forcés de fuir pour éviter la submersion, ont été imités par les habitans des étages supérieurs, qui allaient se trouver hermétiquement bloqués par l'eau.

Au bas du pont d'Austerlitz, la chaussée est complètement couverte, et l'on ne distingue plus aucune trace du quai Saint-Bernard. Une partie de l'île Louviers est également submergée. Aux ponts de l'Archevêché, de l'Hôtel-Dieu et de Saint-Michel, l'eau remplit les arches et déborde sur le quai de la Grève à une hauteur de sept à huit pieds. Ce n'est pas tout : l'inondation s'est propagée dans la rue de la Mortellerie et dans plusieurs autres rues adjacentes qui offrent l'aspect d'autant de lacs. Là, comme au faubourg St-Antoine et à la Râpée, on est forcé de circuler en bateau.

Au Pont-Neuf, au Pont-des-Arts et du Carrousel, les piles sont couvertes et le niveau de la rivière n'est plus qu'à quelques pieds du niveau du quai. Cette crue effrayante, en comblant les égouts sur différens points, a causé la submersion d'un grand nombre de caves dans les quartiers Montmartre et St-Germain. On nous a assuré que les catacombes étaient inondées. Cette circonstance inspirait des craintes assez vives à plusieurs habitans du quartier latin; mais nous avons tout lieu de croire que ces craintes ne sont nullement fondées.

Au Gros-Caillo, plusieurs rues basses sont couvertes; l'île des Cygnes a presque entièrement disparu. La plaine qui s'étend entre Grenelle et Meudon est inondée; toutes les manufactures et usines de Beau-Grenelle, Javelle, etc., sont submergées.

La Seine charrie incessamment des débris de bateau, des pièces de bois, des meubles et des planches, tristes débris des maisonnettes établies pour le service des différens employés des ports.

Plusieurs égouts du quartier des Invalides, grossis par les eaux de la rivière, ont débordé et envahi quelques rues adjacentes.

Le déplorable spectacle qu'offrait l'inondation, avait attiré sur les ponts, sur les quais et aux alentours des quartiers inondés une foule considérable. Chacun calculait avec une pitié mêlée d'effroi les pertes des malheureux habitans, dont les meubles et les marchandises ont été submergés, et qui, en outre, se trouvent forcés d'interrompre un commerce quotidien, qui formait leur seul moyen d'existence.

— Nous trouvons aujourd'hui dans le *Moniteur* le document suivant :

RAPPORT AU ROI.

Sire, un arrangement provisoire a été conclu à La Haye, le 10 octobre dernier, entre le ministre plénipotentiaire de V. M. et le ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, pour régler les conditions du transport des correspondances entre la France et la Hollande, par le territoire de la Belgique.

Cet arrangement, qui n'est que la conséquence d'une stipulation de la convention postale récemment conclue avec la Belgique, ayant reçu, suivant ce que m'a annoncé M. le ministre des affaires étrangères, l'approbation de V. M., j'ai fait préparer l'ordonnance nécessaire pour en assurer l'exécution, qui doit commencer le 1^{er} janvier prochain et j'ai l'honneur d'en soumettre le projet à V. M.

Je suis avec respect, etc.

Le ministre secrétaire-d'état des finances, T. DUCHATEL.

ORDONNANCE DU ROI.

Art. 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier 1837, les correspondances entre la France et les Pays-Bas seront dirigées en dépêches closes par la Belgique; et les bureaux d'échange respectifs des offices de France et des Pays-Bas seront établis, savoir, du côté de la France, à Valenciennes, du côté des Pays-Bas, à Bréda.

Art. 2. La taxe au profit du trésor, des lettres et échantillons de marchandises des Pays-Bas pour la France ou de la France pour les Pays-Bas, sera établie en raison du parcours de ces objets sur le territoire français, et conformément aux dispositions de la loi du 13 mars 1822.

Lorsqu'il y aura lieu d'ajouter à la taxe établie en vertu de la loi précitée, le port revenant à l'office des postes des Pays-Bas, ce port sera perçu soit sur les envoyeurs, soit sur les destinataires des lettres en France, suivant le cas, d'après le tarif en usage dans le royaume des Pays-Bas.

Art. 3. Les journaux, gazettes, ouvrages périodiques, livres brochés, brochures, papiers de musique, catalogues, prospectus, annonces et avis divers imprimés, lithographiés ou autographiés, qui seront envoyés sous bandes de France dans les Pays-Bas, devront être affranchis jusqu'à destination, et le port en sera perçu, savoir : 1^o les journaux, gazettes, ouvrages périodiques, à raison de 8 centimes par feuille de trente décimètres carrés et au-dessous; 2^o les livres brochés, brochures, papiers de musique, catalogues, prospectus, annonces et avis divers imprimés, lithographiés ou autographiés, à raison de 10 centimes par feuille et 2 centimes et demi par quart de feuille.

Art. 4. Les objets de la nature de ceux mentionnés dans l'article précédent qui seront envoyés des Pays-Bas en France, continueront à être transmis par l'office des Pays-Bas affranchis jusqu'à destination.

Art. 5. Les journaux originaires du royaume des Pays-Bas envoyés en France, et les journaux français envoyés dans le royaume susdit, ne seront admis qu'autant qu'il aura été satisfait à leur égard aux lois et arrêtés qui régissent dans les deux pays les conditions de leur publication et de leur circulation.

Fait au palais des Tuileries, le 14 décembre 1836.

(1) Rue Clermont, n^o 1.

Nous lisons dans le *Phare* de Bayonne du 15 :

« La division de réserve attendue par le général Espartero, est arrivée à Portugalette dans la journée du 7. Les attaques contre la ville avaient cessé et rien de nouveau n'avait eu lieu jusqu'au 9 au soir, date à laquelle on nous écrivait que le général Espartero avait fait plusieurs évolutions sur lesquelles les carlistes bien informés n'ont pas pris le change.

« Ils avaient coupé et fortifié tous les chemins et les passages praticables et attendaient avec quinze mille hommes qu'ils ont rassemblés devant Bilbao, l'attaque dont ils sont menacés, se flattant de battre les troupes de la reine et comptant alors se rendre maîtres de la ville sans coup férir.

« Quant à la garnison, elle faisait presque tous les jours une ou deux sorties et cherchait à tenir en échec le plus grand nombre possible d'assiégeans.

« On assure que Bilbao a des vivres pour un mois, mais que la division du général Espartero souffrait un peu du manque de vivres, à raison de la difficulté d'en transporter de Stander par une mer aussi mauvaise.

« Le 10, les carlistes ont replacé dans les batteries construites devant la place la grosse artillerie qu'ils en avaient extraite pour couronner les hauteurs de la rive droite, lorsque le général Espartero faisait mine de les attaquer sur ce point.

« Le même jour, l'armée de ce général se trouvait entre Portugalette et Baracaldo. Le mauvais temps avait fait suspendre de part et d'autre toute espèce de mouvement. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES. — *Bayonne, 13 décembre 1836.* — On écrit, à la date de ce matin, qu'Espartero, qui était à Portugalette depuis le 8, l'a quittée le 12, à 5 heures du matin, et a pris la route de Balmaceda. Une forte canonnade et une vive fusillade ont été entendues toute la journée. On n'a aucune nouvelle de Bilbao.

Bayonne, 13 décembre 1836. — Le général Gomez, avec huit mille hommes, est entré à Belmonte, dans la Manche, suivi à la distance de 6 lieues, par Alaix. San-Miguel était le 1^{er} à Cuença et le 2 à Priego avec 4,000 hommes, attendant les insurgés sur le Tage.

BELGIQUE. — DE L'UNION COMMERCIALE DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE. — On sait quelle tendance vers le système des douanes prussiennes s'était manifestée en Belgique, par des causes que nous n'énumérons pas pour ne point réveiller une irritation qui est près de s'éteindre, si l'on peut s'en rapporter, et nous croyons qu'on le peut, à ce que dit l'*Indépendant* de Bruxelles.

Cette feuille, dont on connaît les relations, qui ne lui permettraient pas de s'exprimer à la légère sur une pareille matière, se félicite, dans son numéro du 11 décembre, de voir le *Courrier Français*, après le *Journal des Débats*, le *Journal du Commerce* et le *Constitutionnel*, entrer enfin dans la pensée d'une union commerciale entre la France et la Belgique. Voici comment l'*Indépendant* s'exprime à ce sujet :

« Nous devons accueillir de pareilles manifestations comme les indices d'un véritable progrès. Et s'il est vrai que chaque journal représente les opinions d'une classe de citoyens plus ou moins nombreuse, nous pouvons dire dès aujourd'hui que ce projet d'union commerciale entre la Belgique et la France commence à n'être plus impossible, puisqu'il a déjà l'appui des quatre principaux journaux de Paris, qui, suivant une ligne différente sur presque toutes les questions, marchent d'accord pour celle-ci.

« Nous ne doutons pas que les résultats du système de douanes prussien, chaque jour mieux compris, ne contribuent puissamment à préparer l'établissement de la contre-partie de ce système. Déjà l'association prussienne a enfanté une autre association du même genre, celle du Hanovre avec Brunswick et le Mecklenbourg. Peut-être sommes-nous réservés à en voir une plus importante se constituer un jour, quoiqu'assise sur les mêmes bases, celle de la France avec les états circonvoisins. Des questions de cette importance méritent d'être sérieusement méditées. »

Nous dirons à notre tour que nous devons nous empresser d'accueillir de semblables dispositions de la part de nos voisins du Nord. Nous craignons toutefois que certaines difficultés ne viennent de leur côté; il faut, pour que l'union commerciale se réalise, que les Belges consentent à se soumettre, soit au monopole du tabac, soit à un impôt équivalent en produits au monopole, car il y a là un revenu que la France ne peut sacrifier. Une autre question, celle des sucres, sera aussi fort embarrassante, si la France ne donne pas la liberté commerciale à ses colonies. Cependant nous avons l'espérance que tous ces obstacles disparaîtront devant la ferme volonté, qui doit animer les hommes d'état, de réunir commercialement deux peuples dont la langue est commune et dont les deux dernières révolutions sont solidaires. (*Journal du Commerce.*)

— On lit dans l'*Observateur Belge* :

« Nous apprenons que M. de Mulenaere, ministre des affaires étrangères, a offert sa démission au roi, lundi matin. Cette démission a été acceptée aujourd'hui (mardi). M. Notherm a ait la même démarche; il abandonne ses fonctions de secrétaire-général au département des affaires étrangères. »

TURQUIE. — Tandis que les journaux allemands, et la *Gazette d'Augsbourg* surtout, cherchent à présenter comme favorable à la Russie le changement qui vient de s'opérer à Constantinople, les journaux anglais s'attachent à le présenter comme le point de départ d'un revirement vers la politique anglaise, qui ne demanderait qu'à être encouragé. La lettre suivante, écrite sur les lieux, mettra nos lecteurs au courant de toute cette affaire :

« Constantinople, 16 novembre.

« Nous venons d'être témoins d'un changement ministériel, qui n'a pas le caractère politique et la portée qu'on va sans doute chercher à lui donner. C'est une de ces intrigues de sérail, régime habituel du pays, soit du fait de quelques membres du divan, soit du fait du sultan lui-même, qui n'a probablement pas lu de livres politiques, mais qui connaît le précepte : *Diviser pour régner.*

« Le mouvement qui vient de s'effectuer est dû à Perteff pacha, qui a pour le moment la prépondérance et la doit à un caractère intrigant, à une certaine habileté relative dans le maniement des affaires, et surtout à son gendre Vassaf, actuellement favori du sultan. Mais Vassaf, après l'avoir soutenu, pourra bien le supplanter : ainsi vont les affaires sur ce terrain.

« Perteff, depuis long-temps ministre de l'intérieur, a été l'auteur de tous les désastres récents de l'empire ottoman; c'est son fanatisme, sa haine des étrangers, ses vues étroites, qui ont amené la guerre russe de 1828, la crise grecque, où la Porte a tout perdu pour n'avoir pas voulu céder à celles des trois puissances médiatrices dont toutes les vues n'étaient pas hostiles à la Turquie, et qui auraient voulu réduire ses sacrifices. C'est Perteff qui fut l'auteur du manifeste qui décida la dernière guerre russe; il n'est donc point partisan des Russes, et le mouvement qui vient d'avoir lieu est étranger à l'influence russe; mais il l'est également à toute autre influence étrangère. Perteff, né en Crimée, est encore un Tartare pour le fanatisme, la haine des étrangers et l'opiniâtreté dans ses préjugés.

« Il a coloré ce qu'il vient de faire du prétexte d'utilité publique; n'ayant pu méconnaître la nécessité de rapprocher les éléments musulmans, c'est-à-dire de rapprocher le sultan du pacha d'Egypte, il a conseillé le renvoi de Kosreff et de Tahir pacha comme ennemis personnels de Méhémet-Ali. Mais le fond de sa pensée est sa haine personnelle pour ces deux hauts fonctionnaires qu'il minait depuis long-temps.

« Ce rapprochement si nécessaire ne peut s'opérer que par une médiation puissante, capable d'imposer également aux deux parties. Perteff se flatte d'y suffire seul, et probablement il échouera.

« Ce qu'il y a de plus clair jusqu'ici dans ce mouvement de personnes qui vient de s'opérer, c'est l'intérêt qu'avait le sultan à donner à ses deux gendres, Kalil et Said pacha, les deux plus grandes dignités de l'empire, depuis que celle de grand visir a perdu son importance. Et il est probable que Perteff jouira peu de son succès.

M. Urquhart vit toujours entièrement séparé de son ambassadeur, et il n'a pas ici l'influence qu'il voudrait se donner au-dehors. Ce singulier diplomate n'a guère obtenu des Turcs que la réputation d'un fou par le genre de vie, le costume, les manières bizarres qu'il affecte. »

ITALIE. — Il nous arrive de temps en temps de sourdes rumeurs sur la fermentation qui règne en Italie. Tantôt on nous annonce que des proclamations incendiaires parties de Malte viennent réchauffer le zèle des mécontents et allumer le feu de la révolte; tantôt ce sont des complots découverts, des conspirateurs saisis et emprisonnés.

Une police vigilante arrête toutes les informations qui pourraient faire connaître le véritable état des choses; tout ce qui se passe au-delà des Alpes semble environné d'un impénétrable mystère. Cependant, malgré la réserve qui leur est imposée, les feuilles de la sainte-alliance laissent de temps à autre échapper quelques aveux qui peuvent conduire à des appréciations assez exactes.

Nous trouvons dans la *Gazette d'Augsbourg* les réflexions suivantes, à propos du dernier complot qui a été découvert à Turin :

« **DES FRONTIÈRES D'ITALIE.** — On assure que le gouvernement de Turin a fait des découvertes extraordinaires par le moyen des dernières arrestations. Les magistrats redoublent d'attention. On a su qu'à Gènes surtout, où se réunit un grand nombre de négocians étrangers, on avait ourdi des intrigues tendantes au renversement de tout établissement monarchique en Italie. Les moyens dont les conspirateurs pouvaient disposer, font présumer qu'une main puissante les protégeait. En effet, il n'était pas seulement question d'une tentative de bouleversement préparée dans les dernières classes de la société. Des personnes très-haut placées se trouvent également compromises dans cette conspiration. Il n'est pas encore facile de connaître quel était le but des conspirateurs, ni de savoir pour qui ils s'exposaient à des dangers aussi éminents; mais l'instruction a déjà prouvé qu'ils voulaient transporter en Italie les ravages de la horde révolutionnaire d'Espagne. On voit reparaître exactement ce qu'on a vu dans la première révolution française : à peine si les rôles sont changés. Et qu'on vienne nous dire, à présent, que l'histoire sert à quelque chose, quand les peuples et les gouvernemens ne savent pas profiter des leçons qu'elle leur présente! Je ne puis encore vous parler d'une manière plus explicite, mais que cela suffise pour le moment aux forcenés qui spéculent sur les malheurs publics, et qu'ils sachent qu'on a les yeux ouverts sur toutes leurs intrigues. »

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1766) Suivant acte reçu, Me Laforest et son collègue, notaires à Lyon, le douze septembre mil huit cent trente-six, enregistré, M. Pierre-Paul Depaulis, marbrier à Lyon, rue Perrache, n^o 12, a acquis de M. Clément Jacquet, forger à Lyon, rue de la Liberté, aux prix, clauses, charges et conditions y énoncés, une parcelle de terrain sise à Lyon, à l'angle de la rue de la Liberté et de la rue Mazard, de la contenance superficielle de 173 mètres 10 centimètres carrés, provenant de l'acquisition faite par acte reçu, Me Laforest et son collègue, notaires à Lyon, le vingt-cinq septembre 1832, enregistré et transcrit, de M. Léonard Nant, négociant à Lyon, place Groslier, n^o 1, qui l'avait acquise de la compagnie des intéressés aux travaux du Midi de Lyon, représentés par MM. François-Aimé-Comte de Laurencin et Jean-Jacques Claret de Fleurieu, ses directeur et trésorier, suivant acte reçu Me Favre et son collègue, notaires à Lyon, le 4 février 1832, enregistré et transcrit.

M. Depaulis voulant purger les immeubles par lui acquis des hypothèques légales, a, conformément à l'article 2194 du code civil, fait déposer, le 20 octobre 1836, au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition collationnée de son contrat d'acquisition, dont extrait a été affiché au tableau à ce destiné, en l'auditoire dudit tribunal, pour y rester pendant les deux mois voulus par la loi.

Ces dépôt et affiche ont été, par exploit de l'huissier Charavay de Lyon, du 5 décembre courant, enregistrés, certifiés; et à M^{me} Magdeleine Vignol, épouse dudit Clément Jacquet, et à M. le procureur du roi, près ledit tribunal, avec déclaration que, à l'exception de M^{me} Jacquet, tous ceux, du chef desquels il pouvait être formé des inscriptions résultant d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, n'étant pas connus de M. Depaulis, il ferait publier cette dénonciation dans la forme voulue par l'art. 683 du code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil-d'état, du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

En conséquence, la présente publication est faite pour mettre en demeure tous ceux qui peuvent avoir sur les immeubles dont il s'agit des droits résultant d'hypothèques légales existantes, indépendamment de l'inscription de les faire inscrire au bureau des hypothèques de Lyon dans deux mois, à compter de ce jour, passé lequel délai ledits immeubles resteront libres et francs de toute hypothèque de cette nature, entre les mains de M. Depaulis.

Lyon, 17 décembre 1836.

Pour extrait : Signé LAFOREST.

(1735) Par acte reçu, Me Laforest et son collègue, notaires à Lyon, le six août mil huit cent trente-six, enregistré, M. Jean-Marie Billau, forger à Lyon, quai de l'Hôpital, n^o 116, a acquis de M. Léonard Nant, propriétaire, à Lyon, rue Sala, n^o 40, aux prix, clauses, charges et conditions y énoncés, deux emplacements de terrain et un hangar avec mitoyenneté des murs, sis à Lyon, rue de la Liberté, provenant de l'acquisition faite par M. Nant de MM. François-Aimé-Comte de Laurencin et Jean-Jacques Claret de Fleurieu, directeur et trésorier de la compagnie des intéressés aux travaux du Midi, suivant acte reçu, Me Favre et son collègue, notaires à Lyon, le quatre février mil huit cent trente-six, enregistré et transcrit.

Voulant purger les immeubles par lui acquis des hypothèques

légal, M. Billan a fait déposer, conformément à l'article 2194 du code civil, au greffe du tribunal civil de Lyon, une expédition collationnée de son contrat d'acquisition dont extrait a été affiché au tableau à ce destiné, en l'auditoire du tribunal, pour y rester pendant les deux mois voulus par la loi.

Ces dépôt et affiche ont été certifiés par exploit de l'huissier Charavay, de Lyon, du cinq décembre mil huit cent trente-six, enregistré, 1^o à M^{me} Jeanne-Anne Larue, épouse dudit Léonard Nant; 2^o à M. le procureur du roi près ledit tribunal, avec déclaration que M. Billan, ne connaissant, à l'exception de M^{me} Nant, aucune des personnes du chef desquelles il pourrait être formé des inscriptions résultant d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription sur les immeubles dont il s'agit il ferait publier cette dénonciation dans la forme prescrite par l'art. 683 du code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil-d'état du 9 mai 1807, approuvé le 1^{er} juin suivant.

En conséquence, tous ceux qui peuvent avoir sur lesdits immeubles des droits résultant d'hypothèques légales existantes indépendamment de l'inscription, sont mis en demeure de les faire inscrire au bureau des hypothèques de Lyon dans deux mois à compter de ce jour, passé lequel délais les immeubles dont il s'agit demeureront libres et affranchis de toute hypothèque de cette nature entre les mains de M. Billan.

Lyon, le dix-sept septembre mil huit cent trente-six.
Pour extrait : Signé : LAFORÉST.

(1767) REVENTE ENSUITE DE SURENCHÈRE,

SUR ALIÉNATION VOLONTAIRE,

D'une Maison avec cour, jardin et dépendances, située en la commune de St-Genis-Laval (Rhône).

Cette vente est poursuivie par le sieur Jean-Baptiste-Pierre Louis Bernard, teneur de livres, demeurant à Lyon, rue des Trepeliers, n^o 6; lequel a constitué pour avoué M^e Jean-César Laurens, avoué près le tribunal civil de Lyon, où il demeure, rue Saint-Etienne, n^o 4.

Contre le sieur Jean Petit, propriétaire et entrepreneur de bâtimens, demeurant en la commune de Saint-Genis-Laval, acquéreur, ayant pour avoué M^e Chambeyron, demeurant à Lyon, rue Saint-Jean, n^o 34.

Et contre la dame Françoise Moulin, veuve de Laurent Flichet, propriétaire-rentière, demeurant à Lyon, quartier Saint-Just, rue des Farges, n^o 83, vendresse, n'ayant pas constitué d'avoué.

Ensuite: 1^o De la surenchère d'un dixième faite par le sieur Jean-Baptiste-Pierre-Louis Bernard, suivant exploit de Dufaitre, huissier à Lyon, à ces fins commis, du onze juin dix-huit cent trente-six, enregistré le surlendemain treize, sur l'immeuble vendu au prix de deux mille six cents francs, par la dame veuve Flichet au sieur Jean Petit, à la forme du contrat reçu M^e Berrod et son collègue, notaires à Lyon, le quinze juillet mil huit cent trente-trois, transcrit au bureau des hypothèques de Lyon, le vingt-sept du même mois (1 vol. 312, n^o 44,887.), et dénoncé aux créanciers inscrits de la vendresse, le deux mai mil huit cent trente-six.

2^o Du jugement rendu entre les parties ci-dessus nommées, le trente-août dernier dûment enregistré et expédié; lequel a prononcé entr'autres dispositions, que la caution offerte par le sieur Bernard était admise, et que sous le bénéfice des soumissions qui seraient prêtées par elle, il serait passé outre à la revente et adjudication définitive des immeubles dont il s'agit.

Et 3^o du procès-verbal des soumissions prêtées au greffe, par le sieur Pierre Pelletot fils, caution du sieur Bernard, le vingt-deux septembre mil huit cent trente-six, enregistré.

DÉSIGNATION SOMMAIRE DE L'IMMEUBLE A VENDRE.

L'immeuble dont la revente est poursuivie consiste en une maison, avec cour et jardin contigus, situés en la commune de Saint-Genis-Laval, canton et justice de paix de ce nom, arrondissement de Lyon, département du Rhône; ladite maison se compose de rez-de-chaussée, un étage au-dessus avec greniers, un petit cellier ou cave attenant, le jardin est clos de mur, la cour est commune avec le sieur Petit; et tout contient une superficie d'environ quatre-vingt-dix mètres neuf centimètres, et confiné au levant par le jardin du sieur Thévenet, et encore par un autre jardin du sieur Grand; au couchant, par les bâtimens et jardin du sieur Jean Petit; au nord, par un chemin tendant de la Grand'Route à Pierre-Bénite, et au midi, par le bâtiment du sieur Bourgeois et par un impasse.

La revente et adjudication desdits immeubles aura lieu en un seul lot, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Lyon, sis Palais-de-Justice, place Saint-Jean, à l'extinction des feux et au profit du plus offrant et dernier enchérisseur au pardessus de la somme de deux mille huit cent soixante francs, à laquelle arrive la surenchère du poursuivant, outre les clauses et conditions du contrat de vente, ci-devant rappelé et du cahier des charges y annexé, le tout déposé au greffe dudit tribunal, le neuf décembre mil huit cent trente-six; la première publication de l'enchère sera faite le samedi sept janvier prochain, et les autres à pareil jour, de quinzaine en quinzaine, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoué. LAURENSON, avoué.
S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^e Laurens, avoué, rue St-Etienne, n^o 4, à côté l'église St-Jean.

(1762) Le mardi vingt décembre mil huit cent trente-six, à dix heures du matin, sur la place Sathonnay de cette ville, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier et fonds de charbon, consistant en soufflets de forge, enclumes, étaux, scies à main et autres outils, en bois de charonnage pour roues, essieux et charrettes, et en tables, chaises, commode, poêle en fonte, batterie de cuisine, armoire, placard, garde-manger, etc. etc.

DEMARE.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1612) A VENDRE
A L'AMIABLE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

En l'étude de M^e Casati, notaire à Lyon, place des Carmes, le jeudi vingt-deux décembre mil huit cent trente-six, à onze heures du matin,

Maison située à Lyon, rue Saint-Jean, 3, et quai Humbert 5, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, six étages et greniers, formant deux corps de bâtimens qui seront vendus en deux lots séparés, et sur lesquels sera proposée une enchère générale qui sera préférée si elle est supérieure aux enchères particulières.

S'adresser audit M^e Casati, dépositaire du cahier des charges, et à M^e Coste, aussi notaire à Lyon, rue Neuve, 7.

DÉPOT GÉNÉRAL DES CÉLESTINS.

Jalouse d'offrir au public la réunion des Remèdes officinaux les plus renommés, la PHARMACIE DES CÉLESTINS vient de s'enrichir des dépôts des

ROB ANTI-SYPHILITIQUE,

ET

ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE,

Préparés par

CADÉT DE GASSICOURT.

10 FR. LE FLACON.

Sudorifiques puissans pour porter au dehors les germes morbifiques les plus invétérés des affections syphilitiques, dartreuses, scrofuleuses, ou gouttes, les préparations de salsepareille constituent à elles seules le traitement végétal. Les principales préparations de la Pharmacie CADÉT de Paris, si anciennement renommée pour les soins consciencieux et la perfection de ses produits, se trouvent aussi à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (1690)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de Stœchas, dans les maladies de poitrine, telles que phisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrhumens, aphonies de la voix, crachemens de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le dispensent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 25, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

(1751) A VENDRE. — Une maison nouvellement construite, située à la Guillotière, cours Bourbon, du revenu de 5,080 f. net d'impôt. Si l'acquéreur le désire, le propriétaire actuel gardera ladite maison pendant neuf années à titre de locataire principal, au prix annuel de 4,500 f. en sus de l'impôt et de l'assurance. — Prix : 90,000 fr. S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue St-Côme, n^o 4, chargé de divers placemens à dette à jour.

(1588) A VENDRE.
1^o Maisons en ville dans les prix de 15 jusqu'à 250,000 francs.

2^o Propriétés rurales, situées dans la commune de Fontaines, Saint-Rambert-Ile-Barbe, Neuville, Sainte-Foy, Chaponost, Vaise, près Roche-Cardon; Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Orléans, Montluel, Millery, Irigny, sur les bords du Rhône; Montagnier, près du parc de Neuville; Brindas, Begnot, Caluire, la Croix-Rousse, Chasselay, Chessy-les-Mines, Venissieux, Liergue et Anse, près Villefranche; Ampuis et Chavanay, etc., dans les prix de 12 jusqu'à 300,000 francs.

Nombreux capitaux à placer par hypothèque dans l'arrondissement de Lyon, — On désirerait acquérir dans le Maconnais une propriété de 60 à 100,000 f., ayant une habitation commode et agréable.

S'adresser pour le tout à M^e Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n^o 7.

(1582) A VENDRE. — Un fonds de café-auberge, ayant une bonne clientèle, dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville.

S'adresser à M^e Cottin, notaire, place des Terreaux, n^o 9.

(1629) A EMPRUNTER. — On désire, en viager et par première hypothèque, sur des immeubles valant au moins 300,000 fr., une somme de 10, 20 ou 30,000 fr. S'adresser à M^e Rosier, notaire à Lyon, rue Saint-Etienne, n^o 4.

ANNONCES DIVERSES

(1709) A VENDRE. — Un fonds de restaurant bien achalandé, situé quartier des Terreaux. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser rue Juiverie, n^o 17, au 1^{er}.

(1681) POUR CESSATION DE COMMERCE.
Vente à prix de fabrique, en gros et en détail.

D'un fonds de marchand de cristaux, porcelaines, terre de pipe et de Lorraine, vases à fleurs garnis et non garnis, toles vernies, porte-huiliers et porte-liqueurs en bois des îles, cabarets peints et dorés.

S'adresser, passage de l'Argue, n^os 70 et 72.

(1761) A VENDRE. — Un café à la Guillotière grande rue, n^o 50. On donnera facilité pour une partie du paiement, en donnant sûreté. S'y adresser.

(1747) A CÉDER. — Un Dalloz complet (recueil alphabétique et recueil périodique). On perd 100 fr. sur le prix d'acquisition.

S'adresser au bureau du journal.

(1763) Il a été perdu un effet de 255 f. le 12 de ce mois, payable à Paris fin février.

S'adresser au bureau du journal.

(1753) CHANGEMENT DE DOMICILE.
A dater du 25 décembre, la compagnie d'éclairage par le gaz aura ses bureaux rue des Célestins, n^o 5.

Avis aux Chasseurs.

(321) Le sieur LOUIS FRAUX, braconnier, demeurant sur le chemin du Sacré-Cœur, à la Guillotière, près la Ferrandière, prévient MM. les chasseurs qu'il tient des chiens en pension; il se charge de les faire rapporter à l'anglaise; il les dresse au gré de l'amateur. S'y adresser.

(1725) CHOCOLAT PERRON.

2 et 3 fr. la livre.

Il n'est pas d'aliment qui soit à la fois plus utile et plus agréable. Les succès obtenus à Paris dispensent de tous éloges. Dépôt à Lyon, chez M^{lle} Geoffroy, place Bellecour, n^o 17, et chez MM. Dumond frères, place des Célestins, n^o 4.

SERVICE DE PAQUEBOTS A VAPEUR FRANÇAIS

ENTRE MARSEILLE ET LES PRINCIPAUX PORTS D'ESPAGNE SUR LA MÉDITERRANÉE.

Le paquebot le Phocéen, de la force de 140 chevaux, partira de Marseille pour Gibraltar, touchant à Port-Vendre, Barcelone, Tarragone, Valence, Alicante, Carthagène, Almerie et Malaga, le 22 décembre, à 3 heures après-midi.

Pour passagers et fret, s'adresser à Marseille à M. Th. Périer, armateur, ou à M. Fraissinet, courtier de nolissement, rue Canebière, n^o 33.

Ce paquebot, assez connu par le voyage qu'il a effectué l'été passé autour de la Méditerranée, offre à MM. les voyageurs toutes les garanties et commodités auxquelles ils doivent prétendre. (1739)

SIROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT, Préparé par M. POISSON, pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n^o 11, à Paris.

UNE MÉDAILLE D'OR

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR DE CE REMÈDE.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la coqueluche et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engageant à recommander l'usage du Sirop pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge; les certificats des premiers médecins du roi et de son A. R. le duc d'Orléans, et des professeurs des facultés et membres de l'Académie qui sont à l'appui du prospectus sont les meilleurs titres en sa faveur.

Dépôts chez MM. Victorin-Biétrix Sionest et C^o, rue Neuve, n^o 12, à Lyon; Michel, rue de la Pêcherie, à Tarare; Arduin, à Amplepuis; Voituret, à Villefranche; tous pharmaciens; Couturier, à St-Etienne; Servel, à Feurs; Mercier, à Roanne; tous pharmaciens; et chez les sœurs, à l'hospice, à Montbrison; Lacroix, à Mâcon; Suchet, à Chalon-sur-Saône; Bert, à Charolles; tous pharmaciens; Rouvière, à Avignon; Rabillon, à Orange; Fab, à Carpentras; Girard, à Perthuis; tous pharmaciens. (1723)

GRAND-THÉÂTRE. — Lundi 19 décembre 1836. — LE MARIAGE D'ARGENT, comédie; LES AMOURS DE VÉNUS, ballet. — Six heures.

Bourse de Paris du 16 décembre 1836.

Les cours ont perdu leur fermeté. Ouvert à 79 10, le 3 p. 0/0 est tombé à 78 93. Si les fonds anglais, dont on n'a pas pu connaître les cours aujourd'hui, arrivent en baisse, les nôtres suivront probablement ce mouvement. L'actif est resté à 20 3/8. Il était tombé à 20.

Cinq pour cent	107 40	107 40	107 28	107 50
— fin courant	107 65	107 65	107 50	107 60
Quatre pour cent	99 20			
Trois pour cent	78 85	78 85	78 70	78 80
— fin courant	79 10	79 10	78 90	79
Rentes de Naples	97 20	97 20	97 5	97 15
— fin courant	97 50	97 50	97 50	97 50
Actions de la Banque	2340			
Quatre Canaux	1210			
Caisse hypothécaire	777 50			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 19.